



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer
Direction des affaires maritimes**

Paris, le

Modernisation des moyens hauturiers du DCS

Objet : relevé de conclusion du GT DAM/OS du 07 juillet 2021

Liste des participants :

OS : Nicolas MAYER (CGT), bastien SIMONNET (CGT), Philippe GAHINET (CFDT), Bruno KOUBI (UNSA), Michel CERES (UNSA), Marc OTTINI (FO), Jean-François ALBERT (FSU), Pascal BOSSEE (FSU)

DAM : Vincent DENAMUR (SMC), Marie FEUCHER (SMC3), Yves DAMAY (SMC3), Pauline POTIER (MAN1)

Cette réunion est consacrée au bilan des 1er retours de la manœuvre RH et à un échange sur les effectifs, la formation et le cadrage ARTT PAM.

Interventions des OS

- Opposition de l'UNSA et de la CGT à la diminution du nombre d'agents par bordée
- La CGT considère que le dispositif proposé ne pourra pas absorber les 20% d'augmentation en besoin de contrôle ni permettre d'envisager 16 patrouilles par navires.
- La CGT critique le manque de transparence du processus de prépositionnement
- Les OS demandent une augmentation des moyens, au regard de l'augmentation des missions, notamment en police des pêches et sur l'action de l'État en mer en MEMN. La CGT indique s'approprier à saisir la ministre à ce sujet.
- Inquiétude renouvelée sur la prospective et la gestion prévisionnelle : les OS demandent de réalisation d'une étude d'impact croisant GPEC et enjeu de formation nautique pour ne pas avoir à recourir à des équipages privés.
- Demande d'intégrer à la réflexion "référentiel de formation" la VAE (en lien avec GM) ainsi qu'un système de revalidation automatique des brevets et certificats STCW en équivalent temps de navigation (toutes OS).
- Demande renouvelée de repyramidage de certains postes de catégorie B en A (notamment les postes de commandant en second et de chef mécanicien) et de C en B (dossier SGM, toutes les OS sont contre l'intégration des SGM dans un corps C générique).
- Réaffirmation du souhait de mise en valeur des métiers mer et de leur technicité, demande de valorisation des agents qui construisent un parcours de compétences spécialisées au sein de

l'administration de la mer (à l'encontre du discours de mobilité inter-administration mis en avant par les DDI) (toutes OS).

- Nécessité de mettre l'accent sur la formation des ULAM (notamment en capitaine 200) pour préparer le vivier indispensable à l'alimentation des PAM à horizon 2023 (UNSA). La CGT interroge sur la généralisation des semi-rigides pour les ULAM, et craint que la zone entre les 12 et les 24 milles nautiques ne soit pas contrôlée.

DAM :

- Il est rappelé que le travail relatif à la GPEEC a été initié. Sur la question de l'efficacité du DCS, la DAM a alerté le SGMER. Il n'est pas possible de demander à la DAM d'augmenter ses objectifs de contrôle des pêches en mer pour décharger les partenaires de l'AEM tout en prenant une part toujours plus importante des missions AEM en Manche. Les moyens du DCS doivent toutefois prendre leur part dans l'AEM. Il est certain que la crise migratoire et les enjeux liés au Brexit imposeront au Jeanne Barret une présence significative dans le détroit du Pas-de-Calais dans les prochaines années.
- Il est rappelé les règles du processus de prépositionnement en insistant sur la transparence du dispositif mis en place. Les règles du second tour de prépositionnement sont exposées. MAN indique sa confiance quant à l'issue du dossier requalification des SGM de C en B.
- La réorganisation se faisant à effectifs et agents constants, il est logique que certains postes normalement fléchés en B aient été attribués à des agents de catégorie C.
- Aucun poste DCS hauturier (hors commandants) ne sera ouvert à des agents extérieurs tant que les prépositionnements ne seront pas terminés. Par ailleurs, le calendrier de prise des arrêtés de mutation par la DRH dépend de la fin des prépositionnements.
- Il n'y a aucun assouplissement du planning, qui est annuel. Chaque agent continue de travailler 8 missions. Le cadrage ARTT n'est pas modifié et demeure équilibré, les règles relatives à la prise de congés et à la formation s'appliquent à tous de façon identique. La baisse d'effectif par bordée et la suppression de la 9e mission va imposer un pilotage plus poussé de la programmation pour chaque DIRM et une organisation collective des congés en particulier. Le changement réside dans la prise de la 5e semaine de congés : auparavant, elle était prise individuellement ; elle devra dorénavant être prise collectivement (au même moment pour tous les agents) pendant les 15 semaines annuelles durant lesquelles les agents ne sont ni en mission, ni en repos de cycle.
- Le plan des formations prioritaires est présenté. La plupart des formations prioritaires seront faites en 2021, sauf une, décalée en 2022. Les formations « pêches » à venir sont prises en compte. La DAM réfléchit à organiser la venue d'un officier du CNSP à bord de chaque PAM pour des formations spécialisées sur les zones. La DAM a conscience de cette contrainte importante et essaie de l'étaler sur les 2/3 prochaines années. La DAM est d'accord pour intégrer à la réflexion "référentiel de formation" la VAE (en lien avec GM) mais également un système de revalidation automatique des brevets et certificats STCW en équivalent temps de navigation.
- Le moment est venu d'évaluer la pertinence des semi-rigides. Toutefois, il n'y a pas de remise en cause du format ULAM : la priorité stratégique est bien le contrôle à la débarque. Deux priorités : la ZEE et le contrôle à la débarque. Analyse du RUE contrôle en cours

Thierry Coquil